

Six infractions par jour sont verbalisées grâce à la vidéosurveillance

Hauts-Pays La zone dispose de six caméras fixes et d'une quarantaine de caméras urbaines.

Depuis quelque temps, les zones de police belge se dotent d'un réseau de caméras urbaines. Toutes les communes sont ainsi surveillées. Criminalité, dangers sur la route, la vidéosurveillance est maintenant un atout sérieux. À l'instar de la police boraine, c'est au tour de celle des Hauts-Pays de tirer le bilan de février.

Au total, la zone dispose de six caméras fixes temporaires et de plus d'une quarantaine de caméras urbaines. "Un large réseau qui permet quotidiennement de traquer les auteurs des faits pouvant aller de l'incivilité au vol avec violence en passant par le non-respect des règles Covid, mais aussi les infractions de roulage et stationnement", écrit Geneviève Thomas, chargée de communication.

Au total, la zone dispose de six caméras fixes temporaires et de plus d'une quarantaine de caméras urbaines.

Dix-huit personnes ont demandé le recours à la vidéosurveillance, et douze demandes se sont avérées positives. Le réseau de caméras a permis d'obtenir des éléments d'enquête, notamment pour cinq accidents avec délits de fuite sur Quiévrain, Baisieux et Dour. C'est également un avantage considérable pour identifier les auteurs de vol, ce qui a été le cas à Quiévrain pour un vol avec violence. Un véhicule suspect a également été repéré par le vidéosurveilleur.

Quant aux caméras fixes, elles ont récemment été utilisées pour l'édition 2021 du Samyn, course cycliste bien connue de la région. Placées pour surveiller les bulles à verres ou vêtements, les caméras ont capturé les gestes inciviques comme uriner sur la voie publique ou encore un vol de vêtements dans une bulle.

Dépôts sauvages

Mais c'est surtout pour les dépôts clandestins que le réseau est important. Il a permis de repérer 26 dépôts sauvages sur l'ensemble des communes de la zone. C'est dire la nécessité d'un tel appareillage, quand on sait la difficulté à punir ces comportements dans les villages.

Avec l'instauration du nouveau règlement général de police de ce début d'année, les infractions de roulage et de stationnement peuvent être sanctionnées sur base des images de vidéosurveillance. Au total, ce sont 190 infractions qui ont été constatées et verbalisées sur le mois de février, soit une moyenne de 6,78 par jour. Il devient donc difficile pour les auteurs de passer entre les mailles du filet.

La police des Hauts-Pays rappelle que l'une de ses priorités est la lutte contre la criminalité dérangeante. Un sentiment d'insécurité que souhaitent enrayer les policiers, et les caméras semblent être un précieux atout.

M. Da



La Libre Belgique édition nationale 10/03/2021, pages 12 & 13

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Libre Belgique édition nationale

